

Image not found or type unknown



Vacances légales - que 2 semaines???

Par **Trancoso**, le **16/05/2009** à **02:17**

Bonjour,
Mon employeur semble décidé à m'obliger de prendre que 2 semaines au mois d'août.
N'y a-t-il pas obligation de sa part à accorder 4 semaines dans la période légale du 1er Mai au 31 Octobre ?
Comment peut-il fractionner ces 4 semaines ?
Et si il fractionne les 4 semaines (24 jours ouvrables) à prendre hors de la période légale, ne doit-il pas m'accorder des jours supplémentaires ?
Je ne suis pas intéressé pour prendre mes vacances cet hiver.
Merci d'avance pour votre réponse.